

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Désignation commerciale : LATEX EPAISSISSANT

Utilisation : Epaississant pour Latex

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Principaux dangers** : Néant
- **Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement** :
Observer les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Mélange contenant les substances suivantes :

Composants contribuant aux dangers :	
Polyacrylate de sodium	10 – 25 %

4. PREMIERS SECOURS

Recommandations générales : Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger.
Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

En cas d'inhalation : Apport d'air frais ou, si nécessaire, bouche-à-bouche ; garder au chaud.
En cas de douleurs persistantes, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.
En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance, aux produits de la combustion ou aux gaz produits : Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Équipement de protection spécial : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'explosion et/ou d'incendie, ne pas respirer les fumées.

Autres recommandations : Collecter séparément les eaux d'incendie contaminées, ne pas jeter à l'égout.
Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles :
Porter un équipement de protection.
Éloigner les personnes non équipées de protection.
Assurer une ventilation suffisante.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Eliminer le produit contaminé conformément aux réglementations.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Stockage :

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients :

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Indications relatives au stockage commun :

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker le récipient bien fermé, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Protéger du gel.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail :

Ce produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail.

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Appliquer de la crème protectrice à titre préventif.

Protection respiratoire :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

En cas de faible exposition ou de courte durée, filtre respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre : K.

Protection des mains :



Afin d'éviter des problèmes cutanés, le port de gants doit se limiter au strict nécessaire.

Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméation et de la dégradation.

- Matériau des gants :

Gants en caoutchouc.

Gant en PVC.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection avec coques latérales.

Protection du corps :

Vêtement de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :	
Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	inodore
Changement d'état :	
Point/intervalle d'ébullition :	> 100°C
Point d'éclair :	420°C
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C :	23 mbar
Densité à 20°C :	1 g/cm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
pH à 20°C :	7,3

10. STABILITE ET REACTIVITE

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Aucune décomposition si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux :

Aucune décomposition si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Irritation primaire :

Sur la peau : irritant pour la peau et les muqueuses.

Sur les yeux : irritant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Indications générales :

Ne pas contaminer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Élimination conformément à la réglementation.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Élimination conformément à la réglementation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport / Informations complémentaires :

Ne représente pas une marchandise dangereuse selon les réglementations ci-dessus.
Protéger du gel.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les directives CEE :

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage suivant les directives de la Communauté Européenne/GefStoffV.
Observer les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Phrases de sécurité (S) :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dispositions nationales :

Classe de pollution des eaux : En règle générale n'est pas polluant pour l'eau.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes :

BetrSichV : Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)

GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.